

## **ECOMAT**

*PEINTURE ACRYLIQUE MATE PROFESSIONNELLE A HAUT POUVOIR COUVRANT POUR MURS ET PLAFONDS*

### **Fiche technique**

#### **DESCRIPTION**

EcoMat est une peinture acrylique mate, en phase aqueuse, de qualité professionnelle à haut pouvoir couvrant, parfaitement lavable et souple. Cette peinture crémeuse est idéale pour des murs exposés à la lumière rasante, elle cache les petits défauts des supports en absorbant la lumière.

Cette peinture s'applique sur murs et plafonds de type : plâtre et dérivés, béton, enduits, ... peints et non peints.

#### **Conseils d'utilisation :**

#### **PREPARATION DU SUPPORT**

- Surfaces neuves : Les surfaces doivent être propres, dégraissées, dépoussiérées et sèches. Appliquer un primaire **EcoPrim Pro** ou **EcoPrim Isol** au préalable.
- Surfaces déjà peintes : Eliminer les peintures écaillées ou mal/non adhérentes. Reboucher avec un enduit approprié, poncer et dépoussiérer. Laver à l'eau et au détergent. Rincer à l'eau claire et laisser sécher.

#### **APPLICATION**

Prête à l'emploi.

Bien remuer avant application.

Application de 1 à 2 couches sur supports préparés.

1<sup>ère</sup> couche : diluer avec  $\pm$  5% d'eau.

Cette peinture s'applique à la brosse, au rouleau ou au pistolet (airless).



---

## **CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES**

Densité :	1,44 +/- 0,02 g/cm <sup>3</sup>
Rendement :	8 - 10 m <sup>2</sup> /L suivant la porosité du support (Méthode NF T30-075)
Temps de séchage :	± 2 heures (Méthode NF EN ISO 9117-3)
Recouvrement :	après ± 4 heures
Nettoyage du matériel :	à l'eau
Réglementation COV :	Conforme à la directive COV 2004/42/CE : Valeur limite UE pour ce produit (cat A/a) : 30 g/l (2010). Ce produit contient 11 g/l de COV.
Hygiène et sécurité :	Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE. Pour de plus amples informations se référer à notre fiche de données de sécurité.
Déchets :	Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.
Stockage :	12 mois dans les bidons fermés. Stocker à des températures entre 10 et 30 °C.

**FICHE TECHNIQUE**  
**Edition 1.0 21.09.2022**  
**ECOMAT**

N.B. : La présente notice annule et remplace toute notice relative au même produit. Il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services qu'elle n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Les informations contenues dans cette notice n'ont qu'une portée indicative et ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à repeindre.